

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	19

**N° D016_ BUDGET PLAGE – Affectation du
résultat**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0) :

Excusés (3) : PAUTHIER Marie-Françoise pouvoir à DUCRET Marie-Claire
VEZIN Pascale pouvoir à PODEVIN Christian
GRIVEL Mélanie pouvoir à REBUT Sandra

Votants (19)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget M57

Constatant que le compte administratif présente un Excédent de Fonctionnement Cumulé de 21 741.42 euros.

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement Cumulé de 95 425 Euros

Constatant l'absence de restes à réaliser d'investissement

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit :

- 21 7410.42 €, en section de Fonctionnement du Budget M57 2024, au chapitre 002 (Excédent Antérieur de Fonctionnement Reporté).

DECIDE de reporter le résultat d'investissement au chapitre 001 (Excédent Antérieur d'Investissement Reporté) du budget 2023 pour un montant de 95 425.00 €.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après avoir délibéré à l'UNANIMITE

ACCEPTTE l'exposé de Monsieur le Maire et l'AUTORISE à exécuter l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé sur le budget M57 2024.

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire
Bruno GILLET

